

Les subsides

Je dois dire qu'à titre de président du Conseil privé, je ne suis pas chargé du secrétariat du Conseil privé. J'ai un personnel très restreint pour me seconder dans mes fonctions de président du Conseil privé qui ne comprennent pas la supervision du cabinet du Conseil privé...

Autrement dit, le ministre a bien précisé, lorsqu'il a comparu devant le comité, qu'il était là uniquement pour satisfaire notre désir d'avoir un ministre lors de l'étude des crédits, alors qu'en fait, il n'avait aucune responsabilité administrative à leur égard.

M. Trudeau: Je comprends cela, monsieur le président; mais l'essentiel est sûrement de savoir si l'opposition peut obtenir des réponses aux questions qu'elle désire poser. A ma connaissance, aucune question urgente qui a été déposée n'est restée sans réponse. Je répète que s'il y a certaines questions tellement privées et tellement secrètes que moi seul en connaît la réponse, je reconsidérerai la demande du député de Hamilton-Ouest. Toutefois, je ne crois pas que ce soit le cas.

L'examen des prévisions budgétaires est une occasion pour l'Opposition de poser les questions qu'elle désire sur les dépenses. C'est là-dessus qu'il faudrait juger. Qu'il s'agisse de moi-même, du leader de la Chambre, de son secrétaire parlementaire ou de quelque autre ministre intervenant en mon nom, la question essentielle est la suivante: L'Opposition obtient-elle les réponses auxquelles elle a droit? Pour le reste, je répète ce que j'ai déclaré au début de mon intervention. Traditionnellement, le Parlement a toujours montré une grande compréhension, sachant que le premier ministre a de nombreuses fonctions et, également, que le Règlement provisoire que nous venons d'adopter ne permet absolument pas de prévoir avec beaucoup de certitude si un ministre sera ou non appelé.

Je le répète, et la Chambre devrait le comprendre, pour juger de cette affaire, le Parlement devrait simplement se demander s'il obtient des réponses aux questions posées. Même si je devais rester en fonction indéfiniment, ou pendant dix autres années comme semble le prédire le très honorable représentant de Prince-Albert, je ne pourrais personnellement répondre à des questions relatives à certains détails des prévisions budgétaires, je devrais demander à mon personnel ce que représentent certains chiffres. Tout ministre de tout gouvernement qui comparait devant la Chambre en est là. C'est la raison pour laquelle il faut un certain personnel pour m'aider et pour aider le leader de notre parti à la Chambre.

● (1630)

M. Stanfield: Monsieur le président, j'espère que le premier ministre me permettra de faire certaines observations avant de lui poser des questions parce que, je le sais, si je lui pose des questions maintenant, il se mettra à parler pendant une autre demi-heure.

J'ai dit il y a quelques instants, à la suite d'une observation lancée à la cantonade, que j'étais fâché. Je suis fâché contre moi-même. Car j'ai fait preuve d'imprudience envers mes collègues. Lorsqu'on m'a demandé ce matin si le premier ministre ouvrirait le débat par quelques observations ou si nous désirions intervenir d'abord, j'ai pensé que c'était une question de politesse, que, lorsque le premier ministre vient à la Chambre, il doit pouvoir ouvrir le débat.

Nous avons prévu que le débat se déroulerait par périodes de 15 minutes allouées de part et d'autre. Je suis sûr que le leader de la Chambre, président du Conseil privé, l'avait compris ainsi. Je ne pense pas qu'il lui soit jamais venu à l'idée au cours de notre entretien—je lui donne le

[M. McGrath.]

bénéfice du doute—que le premier ministre continuerait à parler, non pas pendant 25 minutes, mais pratiquement pendant une heure et 25 minutes.

Une voix: Abus de confiance.

M. Stanfield: J'ai eu l'impression d'avoir trahi mon côté en m'imaginant que j'avais affaire à des gentlemen, et en proposant qu'à titre de courtoisie le premier ministre commence, puisqu'il venait à la Chambre, mais je me suis aperçu, après qu'il eut parlé quelques minutes, que cela n'aurait rien changé de toute façon, car, qu'il ait ou non entamé la discussion, il aurait de toute façon utilisé tout le reste du temps, comme il en avait manifestement bien l'intention. Nous aurons naturellement l'occasion de présenter une motion de censure sur certains de ces points ce soir.

Je tiens à dire au premier ministre une ou deux choses que je ne lui ai pas dites auparavant. Il est là et m'en fournit l'occasion. La question a déjà été abordée par d'autres personnes. Cet après-midi, le premier ministre a abordé la question de Stornoway et de sa piscine. Je tiens à préciser, à propos de sa piscine et de la comparaison avec un abri anti-obus, que, selon moi, le ministre fait deux poids deux mesures lorsqu'il parle de restrictions. Je lui dis sans détour, devant tous les députés, bien que je n'aie jamais éprouvé auparavant le besoin de lui dire des choses pareilles, que je ne pense pas qu'il puisse justifier devant la Chambre, que ce soit devant les membres de ce comité ou devant le peuple canadien, la taille de la piscine en construction, compte tenu en particulier de la conjoncture actuelle de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Deuxièmement, à propos de cette piscine, j'affirme—et j'insiste encore plus sur ce point qu'il a lui-même abordé—que le premier ministre ne peut justifier le maintien de l'anonymat du donateur. Il a parlé de la façon dont Stornoway a été acquis. Pour parler franchement—si je comprends bien, le NPD n'était pas inclus, soit dit en passant—Stornoway doit servir au chef du parti conservateur ou au chef du parti libéral s'il est dans l'opposition, au chef de l'opposition officielle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous nous trouverons une baraque.

M. Stanfield: Il est vrai que les noms des donateurs n'étaient pas divulgués et qu'à l'époque c'était là chose admise. Je suis persuadé que ceux qui ont fait ce don n'ont jamais pensé en retirer des avantages, mais je dis carrément—comme j'avais déjà l'intention de le faire avant que le premier ministre ne soulève la question aujourd'hui—que cela ne serait plus de mise aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: La population canadienne ne l'accepterait pas étant donné surtout les règles de divulgation adoptées pour les contributions électorales. Je dis au très honorable représentant que nous n'admettons pas de ce côté-ci de la Chambre en général qu'on accepte ces contributions sans faire savoir d'où elles viennent, et je soupçonne que beaucoup de députés d'en face ne l'admettent pas non plus. Le premier ministre devrait revenir sur sa décision. Je répète que la piscine représente un montant injustifiable, et je n'ai jamais entendu le premier ministre essayer de le justifier.